

SEMINAIRE

**« ACCORDS DE LIBRE ECHANGE CONCLUS PAR LE MAROC :
QUELLE COHERENCE D'ENSEMBLE POUR QUELS EFFETS SUR
LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DU PAYS ?»**

MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**Rabat
Jeudi, 27 octobre 2011**

Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: contact@ires.ma

Site Web: www.ires.ma



Mesdames et Messieurs

Il m'est très agréable de vous accueillir aujourd'hui à l'IRES dans le cadre de ce séminaire consacré à la question des accords de libre échange conclus par le Maroc, examinée sous l'angle de leur cohérence d'ensemble et de leurs incidences sur la compétitivité globale du pays.

Permettez-moi de rappeler que cette thématique s'inscrit dans le cadre de la dimension « relations internationales » du programme d'études de l'IRES sur la « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », qui met à contribution plusieurs groupes de travail, totalisant une cinquantaine d'experts universitaires et de chercheurs associés.

Menée selon une approche holistique axée sur l'examen des interdépendances entre les différentes dimensions de la compétitivité, la dimension « relations internationales » a pour objet d'examiner en profondeur les forces et les insuffisances du positionnement international du Maroc et d'identifier les leviers stratégiques à même de permettre à notre pays de s'adapter aux mutations en cours de l'ordre économique international et de maximiser les retombées positives de sa politique d'ouverture.

Mesdames et Messieurs

L'ouverture de l'économie marocaine est un choix stratégique irrévocable. La participation active du Maroc au système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC et la multiplicité des accords de libre échange qu'il a conclus notamment avec des acteurs clés de l'économie mondiale (Union Européenne, Etats-Unis) et avec des pays émergents ou en développement à fort potentiel (Turquie, pays de la Déclaration d'Agadir, Emirats Arabes Unis...) en constituent la parfaite illustration.

Par le biais de ces accords, le Maroc ambitionne de créer des relais additionnels pour sa croissance économique, à travers l'accroissement de ses exportations, et de renforcer son attractivité aux investissements directs étrangers pour accélérer sa convergence économique et améliorer son profil de spécialisation.



Les progrès enregistrés par le Maroc en matière de libéralisation commerciale sont indéniables, au point qu'aujourd'hui l'essentiel du commerce extérieur du pays s'effectue dans le cadre du libre échange. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre nationale aux marchés des pays partenaires a favorisé un accroissement sensible des d'exportations et leur diversification relative sur le plan sectoriel et géographique.

Toutefois, le rythme de progression des exportations a été plus que contrebalancé par l'accroissement spectaculaire des importations. Cette situation a généré un déficit chronique de la balance commerciale qui est en passe de devenir insoutenable du fait des tensions qu'il pèse sur l'équilibre de la balance de paiements.

Hormis la Jordanie et plus récemment les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), le Maroc affiche un déficit commercial avec la totalité de ses partenaires auxquels il est lié par des accords de libre échange. Une telle situation rend opportun de faire une évaluation d'ensemble de ces accords pour faire face notamment à leurs incidences négatives sur les équilibres externes de notre pays.

Mesdames et Messieurs

Abstraction faite des effets conjoncturels liés à la hausse de la facture énergétique et alimentaire, l'aggravation du déficit commercial du Maroc vis-à-vis de ses principaux partenaires pose plusieurs interrogations, notamment pour ce qui est de :

- l'efficacité du programme de mise à niveau de l'économie marocaine à gérer le choc concurrentiel induit par les accords de libre échange (*effet d'éviction de la production nationale*) ;
- la multiplication des régimes commerciaux qui rend leur gestion difficile et complexe.



En fait, les accords de libre échange du Maroc ont été, parfois, conclus sans recours préalable à des études d'impacts pour déterminer non seulement le niveau des concessions tarifaires et non tarifaires à accepter, la progressivité de leur mise en œuvre pour tenir compte de la capacité de résilience des différents secteurs d'activité, mais également les mesures correctives à envisager en cas de déséquilibre commercial inacceptable.

En plus, pour assurer le succès de la diversification géographique et sectorielle des exportations du Maroc dans le cadre de ces accords de libre échange, la mise à niveau rapide du tissu économique national (adaptation de l'outil productif, modernisation de sa logistique...) n'a été envisagée qu'à posteriori, ce qui ne permet pas de concrétiser très rapidement les effets positifs de ces accords.

Les résultats en demi-teinte issus des accords de libre échange conclus par le Maroc posent avec acuité la question de la cohérence et de l'efficacité de sa politique commerciale extérieure et remettent à l'ordre du jour la nécessité de renforcer la compétitivité de l'offre exportable marocaine. Celle-ci doit à l'évidence progresser rapidement d'une offre fondée sur la logique de coûts à une offre efficiente s'appuyant sur des leviers structurels (schémas de spécialisation axés sur des filières intégrées, modernisation institutionnelle relayée par un système de promotion économique efficient, attraction des investissements étrangers « *Green-field* » créateurs d'emplois et de projets générateurs de transferts technologiques et de savoir-faire...).

Mesdames et Messieurs

En vue d'examiner minutieusement les différents aspects liés à la contribution des accords de libre échange à la compétitivité du Maroc, il est nécessaire d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Quel est le degré de cohérence des accords de libre échange conclus par le Maroc ?



- Dans leur conception initiale, ces accords répondent-ils à des exigences strictement économiques ou incorporent-ils d'autres considérations, notamment d'ordre politique ?
- Quel est le degré d'implication des acteurs privés (associations professionnelles) dans le processus de négociation ?
- Comment le Maroc devrait-il agir pour rééquilibrer ses relations commerciales avec ses partenaires et concrétiser le potentiel des accords de libre échange conclus ?

Mesdames et Messieurs

Ce sont là les contours de la problématique que nous nous proposons d'examiner dans le cadre de ce séminaire. La présence aujourd'hui d'un panel de haut niveau composé de diplomates, de décideurs publics, d'opérateurs privés ainsi que des experts universitaires constitue une opportunité idoine pour apporter un regard croisé sur la contribution effective de ces accords à la compétitivité du Maroc et d'identifier les leviers d'actions nécessaires afin d'en maximiser les retombées sur la croissance et le développement du pays.

Je suis persuadé que nous aurons droit aujourd'hui à un débat de haute facture qui se démarque des pistes déjà battues.

Je vous remercie de votre attention.

